


# L'Histoire et la Géographie en classe de seconde




# Un objectif : comprendre le monde pour pouvoir ensuite faire des choix raisonnés

Un enseignement de 18 heures annuelles dont le but est :

- d'aider les élèves à devenir des citoyens responsables et libres
  - d'aider les élèves à connaître leurs droits et leurs devoirs
  - d'aider les élèves à exercer leur esprit critique
  - d'aider les élèves à connaître les valeurs de la République
- 

# Un enseignement dans la continuité du collège

## Des apprentissages pour :

- consolider et étoffer les connaissances et compétences du collège
  - approfondir la réflexion, l'analyse, la curiosité, l'esprit critique
  - développer l'autonomie pour préparer aux classes supérieures
- 

# Les principaux thèmes du programme d'Histoire



# Thème 1 : le monde méditerranéen, empreinte de l'Antiquité et du Moyen-Âge



L'acropole d'Athènes

## Thème 2 : XV<sup>ème</sup> XVI<sup>ème</sup> siècle, un nouveau rapport au monde, un temps de mutations intellectuelles



Léonard de Vinci, *La Joconde*

# Thème 3 : l'État à l'époque moderne : France et Angleterre



Hyacinthe Rigaud, *Louis XIV en costume de sacre*, 1701



# Thème 4 : dynamiques et ruptures dans les sociétés des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècle



Anicet Charles Gabriel Lemonier, *Le salon de Mme Geoffrin en 1755*, 1812



# Les principaux thèmes du programme de Géographie



# Thème 1 : Sociétés et environnement : des équilibres fragiles



Inondation dans les Alpes Maritimes en octobre 2020



## Thème 2 : Territoires, populations et développements : quels défis ?



Shibuya, un quartier de Tokyo (Japon)



# Thème 3 : Des mobilités généralisées



Caravane de migrants au Honduras en 2018

# Thème 4 : L'Afrique australe : un espace en profonde mutation



La ville du Cap en Afrique du Sud

# L'Enseignement moral et civique en classe de seconde





# Un thème annuel : la liberté



DELACROIX Eugène : *La liberté guidant le peuple*, 1830, huile sur toile, 260 x 325 cm, Paris, musée du Louvre



# Axe 1 : Des libertés pour la liberté

## Déclaration un Proclamée pa

### préambule

Considérant que le développement de la liberté individuelle et des libertés fondamentales des citoyens est un des buts essentiels de la République et que la garantie de ces libertés est une des premières tâches de l'État;

Considérant que le développement de la liberté individuelle et des libertés fondamentales des citoyens est un des buts essentiels de la République et que la garantie de ces libertés est une des premières tâches de l'État;

Considérant que le développement de la liberté individuelle et des libertés fondamentales des citoyens est un des buts essentiels de la République et que la garantie de ces libertés est une des premières tâches de l'État;

Considérant que le développement de la liberté individuelle et des libertés fondamentales des citoyens est un des buts essentiels de la République et que la garantie de ces libertés est une des premières tâches de l'État;

Considérant que le développement de la liberté individuelle et des libertés fondamentales des citoyens est un des buts essentiels de la République et que la garantie de ces libertés est une des premières tâches de l'État;

Considérant que le développement de la liberté individuelle et des libertés fondamentales des citoyens est un des buts essentiels de la République et que la garantie de ces libertés est une des premières tâches de l'État;

Considérant que le développement de la liberté individuelle et des libertés fondamentales des citoyens est un des buts essentiels de la République et que la garantie de ces libertés est une des premières tâches de l'État;

### L'Assemblée Générale proclame

la présente déclaration universelle des droits de l'homme comme le fondement de la liberté individuelle et des libertés fondamentales des citoyens et comme le but de toute action internationale et nationale; et que la reconnaissance de ces droits est le premier pas vers la réalisation de la paix mondiale; et que la reconnaissance de ces droits est le premier pas vers la réalisation de la paix mondiale; et que la reconnaissance de ces droits est le premier pas vers la réalisation de la paix mondiale;

Article premier -

Article 2 -

Article 3 -

Article 4 -

Article 5 -

Article 6 -

Article 7 -

Article 8 -

Article 9 -

Article 10 -

Article 11 -

Article 12 -

Article 13 -

Article 14 -

Article 15 -

Article 16 -

Article 17 -

Article 18 -

Article 19 -

Article 20 -

Article 21 -

Article 22 -

Article 23 -

Article 24 -

Article 25 -

Article 26 -

Article 27 -

Article 28 -

Article 29 -

Article 30 -

## Axe 2 : Garantir les libertés, étendre les libertés : les libertés en débats

